

# NOTICE POUR L'ETABLISSEMENT DE LA DECLARATION DE STOCK 2020

Version 20.03.20

**Attention : les volumes sont toujours exprimés en hectolitre d'alcool pur (HL/AP)**

Notre ODG est tenu de suivre les comptes d'âges et les statistiques de production. Vous n'êtes pas tenu de faire un inventaire physique de vos Marc et Fine au 31 mars 2020, reportez le stock identique à votre DRM de mars. Votre inventaire physique sera réalisé plus tard à la date de votre bilan et en juillet pour la viticulture.

## 1 - Vous avez **le choix entre deux déclarations** :

- Une déclaration détaillée pour opérateur **souhaitant** revendiquer les mentions "Vieux", "très vieux", "hors d'âge"
- Une déclaration simplifiée pour opérateur **ne souhaitant pas** revendiquer les mentions

## Merci d'utiliser la déclaration 2020

Nous n'acceptons pas les versions personnelles issues de vos programmes informatiques

## 2 - Cochez l'appellation concernée (**utilisez une feuille différente pour chaque appellation**)

### 3/15 – Munissez-vous de votre déclaration de stocks 2019

- Colonne A : reportez la colonne D de votre déclaration de l'année dernière avec exactitude en décalant d'une ligne (NB : la ligne 15 colonne D « stock compte d'âge 10 » de la déclaration 2019 se reporte donc en ligne 16 colonne A « autre stock : bois, cuves, bouteilles » de la déclaration 2020). **Ne pas créer de ligne compte d'âge 11.**
- Colonne B : notez les volumes revendiqués de la campagne et/ou les achats
- Colonne C : vente – usure – mise en bouteille. (Exemple : vous avez embouteillé 1 HL / AP de la ligne 6, sortir 1 HL/AP colonne C et reportez 1 HL/AP ligne 16 (autre stock : bois, cuves, bouteilles) en entrée dans la colonne B. Si perte de mise : à additionner avec l'usure de l'année et les ventes ligne 16 colonne C)
- Colonne D inscrivez le stock au 31 mars 2020

**Important** : En cas d'assemblage en cours d'élevage, exemple : assemblage d'un compte d'âge 7 avec un compte d'âge 3 ⇒ l'ensemble de la cuvée (quelque soit le pourcentage) devient obligatoirement un compte d'âge 3.

Portez la sortie du compte d'âge 7 et l'entrée du compte d'âge 3 en ajoutant un \* à côté du volume (facilité de compréhension pour le secrétariat)

**16** – Indiquez tout volume qui est sous bois au-delà du compte d'âge 10 (en cuve et/ou en bouteilles) dans les colonnes correspondantes

**17** – **Inscrire le total de chaque colonne et vérifier** que les colonnes  $A + B - C = D$

**18** – La cotisation est appelée sur la totalité des stocks en AP (multipliez le volume en ligne 17 colonne D par le taux de cotisation 0.65 €/HL enAP)

**NB : cotisation minimum obligatoire 5 € par appellation (arrondir à 5 € si la cotisation est inférieure à 5 €)**